#### ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION

#### ENTRE:

## [Nom de l'Entreprise]

Adresse : [Adresse de l'Entreprise] (ci-après désignée « l'Entreprise »)

#### ET:

## [Nom du Professionnel]

Adresse d'affaires : [Adresse du Professionnel]

Téléphone : [Numéro de Téléphone] (ci-après désigné « le Professionnel »)

(L'Entreprise et le Professionnel sont ci-après collectivement désignés « les Parties »)

ATTENDU QUE les Parties désirent confirmer leur entente par écrit;

# LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

# 1. Objet du Présent Accord

À moins d'obtenir l'autorisation écrite de la partie divulguant l'information, la partie recevant l'information convient de ne pas divulguer à des tiers ni utiliser, sauf dans l'exécution du présent contrat, les informations transmises.

### 2. Informations Exclusives

- 2.1. Les informations confidentielles incluent, sans s'y limiter, les secrets commerciaux, les plans d'affaires, les renseignements financiers, et les données sur les escomptes des fournisseurs, dont une des Parties a pris connaissance dans le cadre du présent accord.
- 2.2. Toute information exclusive contenue dans des documents, programmes informatiques, logiciels, ou tout autre matériel fourni par l'une ou l'autre des Parties.

#### 3. Engagements des Parties

- 3.1. Pendant la durée du présent contrat, la partie recevant l'information s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour préserver le caractère confidentiel des informations.
- 3.2. La partie recevant l'information s'engage à ne pas communiquer, transmettre, exploiter ou autrement utiliser, pour son propre compte ou pour autrui, les informations exclusives sans l'accord préalable de l'autre partie.

3.3. Si la partie recevant l'information constate une divulgation non autorisée, elle fournira rapidement un avis à l'autre partie pour atténuer tout préjudice potentiel.

# 4. Exceptions

Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations déjà publiques, non considérées comme confidentielles par l'une ou l'autre des Parties, ou lorsque la divulgation est requise par la loi.

#### 5. Durée et Résiliation

L'accord et l'obligation de confidentialité subsiste pour une durée de cinq (5) ans suivant la fin du contrat de travail.

### 6. Loi Applicable

Le présent contrat est assujetti aux lois en vigueur dans la Province de Québec, Canada.

## 7. Dispositions Générales

- 7.1. Toute modification du présent accord doit être faite par écrit et signée entre les parties.
- 7.2. Le fait pour une partie de ne pas exiger l'exécution d'une clause du présent contrat ne constitue pas une renonciation à son droit de le faire à l'avenir.
- 7.3. Lorsque paraphé et signé par toutes les Parties, chaque exemplaire est réputé être un original. La transmission et la signature de la présente entente par télécopie ou courriel lient également les Parties.

Date:	
Représentant dûment autorisé de l'Entreprise	
Représentant dûment autorisé du Professionnel	
Initiales:	